Terres de l'Est

Terres de l'Est

le journal des Délégués du Personnel SNU GRAND EST

PÔLE EMPLOI FSU GRAND EST

Novembre 2018

Repas de Noël : Le repas de Noël se déroulera le dernier jeudi (20/12) avant les vacances scolaires au cours de la pause méridienne, pour l'ensemble des agences et services de Pôle emploi Grand Est avec libre choix de restauration.

La prise en charge par Pôle emploi Grand Est est de **15€ TTC par agent**, avec imputation sur les budgets de fonctionnement déconcentrés des agences et sur le budget régional pour les fonctions supports et les plateformes. Le dépassement reste à la charge des agents et bien évidemment un ticket restaurant vous sera déduit. Les règles habituelles de gestion du temps s'appliquent pour ce repas.

C'est-à-dire…**aucun temps supplémentaire offert** !

Dans le même ordre d'idée…aucune sortie anticipée les 21 et 28 décembre…

Belle reconnaissance !!!!

Prélèvement à la source : Les premières informations concernant le dispositif applicable dès janvier seront transmises avec le bulletin de paie de novembre.

Formation nouveaux agents du CRE : Démarrage prévu en janvier.

Merci aux 1553 agents (dont 72 cadres) grévistes soit 40 % des agents du Grand Est. (chiffres consolidés) lors du mouvement pôle emploi du 20 novembre. Ces bons résultats pèseront dans le débat parlementaire pour fixer les moyens de pôle emploi dans les années à venir.

Statut Public : Parts variables statut public : un entretien doit être fait impérativement avec le manager avec remise de courrier

Salaires : Pôle Emploi ne fait pas d'avance mais des acomptes sur les primes acquises et les heures travaillées.

Restauration collective de la cité judiciaire – Campus Nancy : Suite à de nombreuses remontées négatives des collègues un contrôle qualité va être effectué.

Congés exceptionnels : Le droit du travail a changé : 3 jours de congés pour le décès d'un beau-père ou belle-mère...Dans la CCN c'est encore écrit 2...l'établissement donnera 3 comme le prescrit le code du travail (sur justificatif de décès et d'affiliation)

Assurance Pôle Emploi : Il existe une assurance Pôle Emploi pour votre véhicule personnel pour tous les déplacements à caractère professionnel suite à un ordre de mission, une convocation ou un déplacement pour mandat syndical. La franchise de 250 € peut être plus intéressante que celle de votre assurance auto personnelle et vous évitera du malus. En cas de besoin n'hésitez pas à utiliser ce dispositif.

Déplacements : Au CAMPUS, on a toujours pas compris que :

1.le temps d'attente pour déplacement en train est pris en compte dans le temps de trajet

2.un retard lié à un trajet en train avec justificatif est pris en compte dans le temps de trajet

Un groupe de travail est en cours pour rédiger une nouvelle note sur les déplacements qui sortira fin d'année **! En attendant faites respecter vos droits et sollicitez nous en cas de besoin.**

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE ● PÔLE EMPLOI FSU
Travail ● Emploi ● Formation ● Insertion

Vos Délégué(e)s du Personnel/élu(e)s/RS/ SNU Grand Est – Ludovic LOUIS – Benoit NODARI –Fabrice MAZZALOVO- Nordine FATTANI-Jenny REICHERT- José SANCHEZ- Nathalie JACQUOT- Malik NOUAR- Emilie GACHET- Aurélie MARIOT- Xavier KUHN-Isabelle RUPP-HEMMER- Nelly JACQUOT- Nathalie BOUCOT- Geneviève GERARD- Christine PIERRAT- Soraya BENABDELLAZIZ- Patrice FONTAINE- Cédric CARDAIRE- Laurent DEVILLERS- Patricia DIDIER – Nadia AZIBI- Anne SCHALK-David FAURE